



J'installe des équipements à énergie renouvelable...

J'installe une éolienne...

- Éolienne de moins de 12 mètres de haut
Pas de formalité
- Au-delà de 12 mètres
Permis de construire



J'installe des panneaux solaires...

- Pas de création de surface de plancher et moins de 12 mètres de haut
Pas de formalité, mais le PLU peut interdire les panneaux solaires pour protéger le paysage
- Plus de 12 mètres de haut, ou installés sur un bâtiment existant
Déclaration préalable

Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie



Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.